



# Société Canine de la Gironde - Section de Libourne

affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

67 bis, cours Edouard Vaillant - BP 77 - 33041 BORDEAUX DOCKS PDC

Tel : 05 56 39 24 85 - Fax 05 56 43 04 97

canine.gironde@orange.fr

Information sur : www.caninegironde.fr

C.A.C.S.  
de la SCC



## 33<sup>e</sup> Exposition Canine Nationale Dimanche 16 mai 2010



# Libourne - Parc de l'Épinette

## Présentation du Village des Clubs de Race

Attention 3 clôtures : 1<sup>er</sup> chien à la 1<sup>re</sup> clôture = 20 €

### HORAIRES

Entrée des Chiens : 8 h 00  
Début des jugements : 9 h 00  
Sortie des chiens non classés : 15 h 00  
Sortie des chiens classés : 17 h 30

### Cage sur réservation

La cage à 5 euros  
pour ceux qui le désirent !

Confirmation seules à partir de 8h30

Vos engagements devront être envoyés à la Société Canine de la Gironde  
BP 77 - 33041 BORDEAUX DOCKS PDC accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (Ordre S.C.G.)
- Des photocopies des Justificatifs pour les Engagements en Classe Champion ou Travail
- Certificat de Vaccination Antirabique pour les Chiens de 2<sup>e</sup> Catégorie
- Une enveloppe Timbrée à votre adresse pour l'envoi du Récépissé d'Engagement

Tout engagement par courrier ou par fax non accompagné de son règlement ne sera pas retenu.

**ENTREE DES EXPOSANTS :** L'accusé de réception permet l'entrée d'une seule personne ; à partir de trois chiens, une seconde entrée gratuite sera adressée.

**RESTAURATION :** Bar-Brasserie-Restaurant dans l'enceinte de l'Exposition.

Engagements sur internet : <http://www.cedia.fr>

Engagement en ligne - Paiement sécurisé. Seuls les engagements payés seront retenus.

### JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1<sup>er</sup> groupe

Berger Allemand ..... M. VERGNOLLES  
Kelpie, Berger d'Australie Shepherds, Colley, Colley Barbu,  
Shetland, Mudi, Puli, Pumi, Berger Bergame,  
Schapendoes, Nizinsky, Berger de Croatie ..... M. LALANNE DE JONQUEL

#### Spéciale Berger de Picardie,

Bergers Belges, Schipperkes, Bergers Catalan, de Majorque,  
de Brie, des Pyrénées, Border Collie, Berger Hollandais,

Serra  
Berge  
Bobta  
Wels  
Chien  
Berge

Dobe  
Lands  
Pinsc  
Tosa  
Terrie  
Castr  
Boxer  
Bullm  
Shar  
Dogue

Fila Brasileiro, Aidi, Montagne Portugais-Estrela, Mâtins Espagnol, des Pyrénées,  
Rafeiro de Alentejo, Dogues de Majorque, du Tibet, Saint Bernard ..... M. LARIVE  
Spéciale Cane Corso ..... Mme PASQUALINI  
Berger du massif du Karst, Bouviers d'Appenzell, de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse ..... M. DUPAS

3<sup>e</sup> groupe

#### Spéciale Terriers d'Ecosse,

Fox Terrier, Russell Terriers, Cesky Terrier, Terriers de type Bull ..... M. PARSON  
Irish Terrier, Terrier de Chasse Allemand, Yorkshire Terrier ..... M. GAUVRIT  
Airedale, Bedlington, Border, Kerry Blue, Lakeland, Soft Coated Wheaten Terrier,  
Welsh Terrier, Terrier Australien, Silky Terrier et reste du groupe ..... M. RENAUX

4<sup>e</sup> groupe

Teckel ..... M. DUPAS

5<sup>e</sup> groupe

Husky de Sibérie ..... M. LARIVE  
Alaskan Malamute, Samoyède, Nihon Spitz Japonais, Chow Chow ..... M. KLEIN  
Spitz Finlandais, de Norbotten, des Visigoths, Berger Finnois de Laponie,  
Buhund Norvégien, Chien de Berger Islandais, Chiens Finnois  
et Suédois de Laponie, Eurasier, Chien de Canaan, Akita Américain ..... M. DUPAS  
Spitz Allemands et Italien, Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu, Shiba Inu, Shikoku ..... M. BARENNE  
Spéciale Chien Nu du Pérou, Chien Nu du Mexique ..... M. SALLET  
Chien du Groenland, Chien d'Ours de Carélie, Basenji, Chien du Pharaon,  
Cirneco de l'Etna, Podencos Ibicenco, Podencos Portugais et reste du groupe ..... M. HERMEL

**Samedi 15 : Championnat de France Agility Caniche**  
demander les feuilles à la Société Canine de la Gironde

6<sup>e</sup> groupe

Beagle, Beagle Harrier, Harrier ..... M. MENUT  
Saint Hubert, Poitevin, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeais, Ariégeois,  
Anglo Français de Petite Vénerie, Chien d'Artois, Porcelaine, Fauves de Bretagne,  
Griffon Nivernais, Basset Artésien Normand, Griffons Vendéens,  
Basset Hound, Rhodesian Ridgeback, Dalmatien et reste du groupe ..... M. BOITARD

7<sup>e</sup> groupe

Bichon Frisé, Bichon Bolonais, Chiens du Tibet, Epagneul Japonais, Pékinois,

Russkii Toy, Epagneul Nain Continental, Kromfohrlander ..... M. DUPAS  
Bichons Havanais, Maltais, Petit Chien Lion,  
Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon ..... M. HERMEL  
Spéciale Chien Chinois à Crête, Coton de Tuléar ..... M. SALLET  
Spéciale Caniche, Carlin ..... Mme LARIVE  
Spéciale Chihuahua ..... M. CABON  
Cavalier King Charles Spaniel ..... M. KLEIN  
King Charles Spaniel, Bouledogue Français, Boston Terrier ..... M. BARENNE

10<sup>e</sup> groupe

Lévrier Polonais, Barzoi, Deerhound, Magyar Agar, Petit Lévrier Italien, Whippet ..... Mme BOURDIN  
Lévrier Afghan, Irish Wolfhound, Azawakh, Greyhound,  
Saluki, Sloughi, Galgo Espagnol ..... M. HERMEL

## ATTENTION,

### le jury a été modifié depuis la réalisation de la feuille d'engagement

### Consultez :

### Spéciales et Jury pressenti avec les dernières mises à jour



**EXPOSITION PRISE EN COMPTE  
POUR LE GRAND PRIX  
VOS CHIENS**

Concours jeunes présentateurs  
comptant pour la sélection du jeune qui représentera la France à la Cruft  
Inscriptions sur place le jour de l'exposition

# EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DES EXPOSITIONS

L'exposition se tiendra à Libourne, au Parc de l'Épinette, le 16 mai 2010

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00, les jugements commenceront à 9h00.

**LOGEMENT** – Des cages seront mises à disposition à la demande des propriétaires ; il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** – Les chiens non classés pourront sortir à partir de 15h30. Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17h30.

**AFFICHAGE** – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, et les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- b) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 30/04/2010, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réservée exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 30/04/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de la Gironde par chèque bancaire ou postal. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

### CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1<sup>er</sup> clôture le 14 Février 2010
- 2<sup>e</sup> clôture le 14 Avril 2010
- 3<sup>e</sup> clôture le 30 Avril 2010

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>o</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
- c) des chiens sourds ou aveugles.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
  - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérân ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société

### OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**Oreilles coupées** : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent être confirmés.

Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• **1<sup>er</sup> Groupe** : **12 mois sauf** :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

• **2<sup>e</sup> Groupe** : **12 mois sauf** :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

• **3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> Groupes** \_\_\_\_\_ **12 mois**

• **5<sup>e</sup> Groupe** : **12 mois sauf** :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

• **6<sup>e</sup> Groupe** : **12 mois sauf** :

Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

• **7<sup>e</sup> Groupe** : **12 mois**

• **8<sup>e</sup> Groupe** : **12 mois sauf** :

Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

• **9<sup>e</sup> Groupe** : **12 mois sauf** :

Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

• **10<sup>e</sup> Groupe** : **15 mois sauf** :

Whippet, Petit Lévrier Italien \_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société Canine organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

# Société Canine de la Gironde - Section de Libourne

## Demande d'Engagement - Photocopies acceptées

Feuille à renvoyer à : Société Canine de la Gironde - BP 77 - 33041 BORDEAUX DOCKS PDC  
Tél. 05 56 39 24 85 - Fax : 05 56 43 04 97 & Email : canine.gironde@orange.fr  
Site Internet : www.caninegironde.fr

CADRE RÉSERVÉ à la Société  
Eng. n° \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

Identification : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_  
(puce ou tatouage)

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	---	--	---

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>
Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Classe Elevage <input type="checkbox"/>	Lot d'Elevage <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Couple : nom du 2 <sup>e</sup> chien _____			<input type="checkbox"/> Paire : nom du 2 <sup>e</sup> chien _____		

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS				
Attention, 3 clôtures : 14/02/10, 14/04/10 et 30/04/10	jusqu' au 14/02/10	jusqu' au 14/04/10	jusqu' au 30/04/10	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	20 €	25 €	30 €	
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> (chacun)	15 €	20 €	25 €	
4 <sup>e</sup> chien ou suivants (chacun)	10 €	12 €	15 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	5 €	5 €	10 €	
Classe Elevage	10 €	10 €	10 €	
Lot d'Elevage	10 €	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	40 €	45 €	50 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	10 €	10 €	
Paire (pour chaque paire)	5 €	5 €	5 €	
Couple (pour chaque couple)	5 €	5 €	5 €	
Carte accompagnateur (chaque) <small>Gratuit jusqu'à 12 ans</small>	2 €	2 €	3 €	
Cage (chacune)	5 €	5 €	5 €	
Confirmation seule	20 €	25 €	30 €	
Total global				
ADHÉRENTS 2010 : Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements N° d'adhérent à jour de cotisation 2010 : _____				
Reste à verser :				
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de la Société Canine de la Gironde				

**Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte**

CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION : voir au verso.

*Si vous engagez dans les Classes Champion ou Travail par Internet, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia.*

**En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe Ouverte.**

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.  
Les cartons de ring sont à retirer sur chaque ring de jugement

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

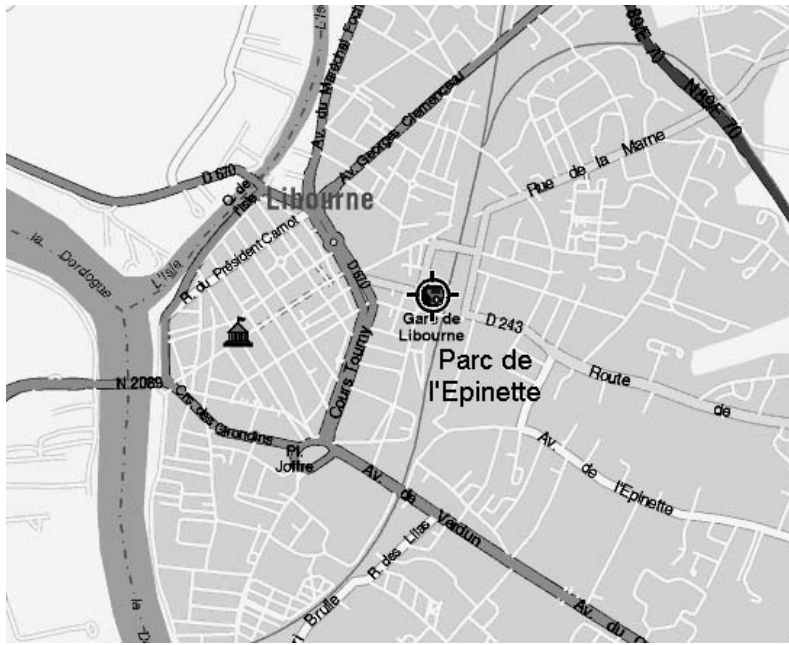
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30 si mon chien est classé.**

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

le \_\_\_\_\_

**CLÔTURE ULTIME DES ENGAGEMENTS : 30 AVRIL 2010**



Quelle que soit votre provenance, vous devez rejoindre le Cours Tourny au Centre Ville, puis la Gare SNCF, le Parc de l'Épinette est de l'autre côté de la voie ferrée.

### RENSEIGNEMENTS pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

#### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 30 avril 2010

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niv. 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

**Chien d'Elan Norvégien - Chien de roue de Hanovre et de Bavière** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévrier** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

#### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 30 Avril 2010. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

Race unique,  
nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

**BREED HEALTH NUTRITION** propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerias, magasins de bricolage, livres-services agricoles et chez les toiletteurs.



N°Azur 0 810 830 800

www.royalcanin.fr

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

